

Plan Climat Air Energie Territorial

Synthèse du diagnostic

C'est quoi le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ?

Le PCAET est un document stratégique, co-construit avec les acteurs du territoire, définissant la politique du territoire pour répondre aux enjeux climatiques. Un PCAET se compose d'un diagnostic du territoire, d'une stratégie constituée d'objectifs à atteindre et d'un plan d'actions concrètes.

La Communauté de communes Haut Chemin - Pays de Pange s'est engagée **volontairement** dans cette démarche afin de

- Réduire ses émissions de gaz à effet de serre ;
- Maîtriser sa consommation d'énergie ;
- Développer les énergies renouvelables sur son territoire ;
- Améliorer la qualité de l'air et le cadre de vie des habitants.



Le diagnostic territorial est un outil permettant d'identifier les enjeux auxquels le territoire du Haut Chemin - Pays de Pange doit faire face, et sur quels leviers d'actions travailler.

Le diagnostic porte notamment sur :

- Les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques ;
- La séquestration carbone (capacité à stocker le CO2 dans le sol et les végétaux) ;
- La consommation et la distribution d'énergie sur le territoire ;
- Les énergies renouvelables ;
- La vulnérabilité du territoire face aux effets du changement climatique.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC

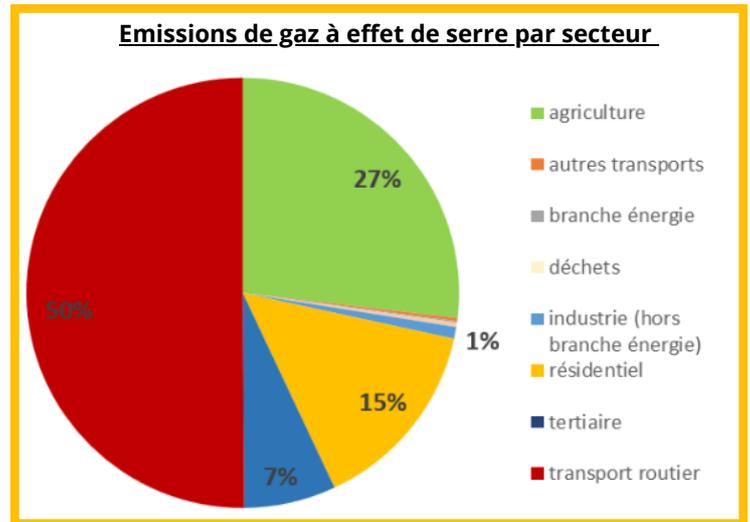
Emissions de gaz à effet de serre :

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont augmenté de 5 % entre 1990 et 2019. Les objectifs régionaux visent à diminuer les émissions de gaz à effet de serre de 54% par rapport à 1990 d'ici 2030.

Le transport routier est responsable de la moitié des émissions de gaz à effet de serre, tandis que l'agriculture est responsable de plus du quart. Cela s'explique par la forte mobilité des habitants du territoire, cumulée à une forte utilisation de véhicules thermiques à carburant fossile, ainsi que par l'utilisation d'engrais azotés dans le secteur agricole.

LE CHIFFRE-CLÉ : 161 000 tonnes

C'est le nombre d'émissions de gaz à effet de serre (en équivalent CO₂) du territoire en 2019. Cela représente 8,4 tonnes par habitant du territoire, soit 0,5 tonnes par habitant de plus que la moyenne régionale.



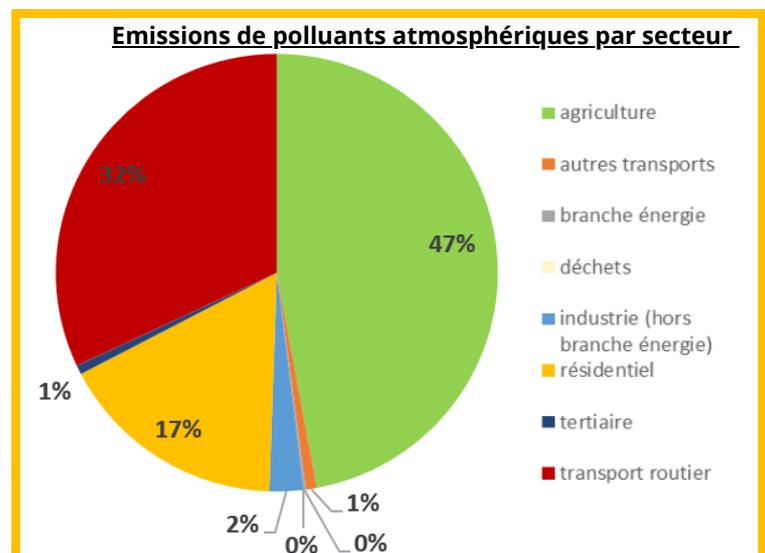
Emissions de polluants atmosphériques :

Sur le territoire, l'ammoniac (NH₃, 36%)* et les oxydes d'azote (Nox, 31%)** sont les 2 principaux polluants atmosphériques émis. Ces polluants détériorent la qualité de l'air, impactant ainsi la santé humaine et l'environnement.

L'agriculture est responsable de 47 % des émissions de polluants atmosphériques. Elle est suivie du transport routier (32%) devant le secteur résidentiel (17 %). 80% des oxydes d'azote rejetés proviennent du secteur routier, par combustion d'énergie fossile (carburant).

LE CHIFFRE-CLÉ : 97 %

C'est la part des émissions de NH₃ du territoire liées au secteur agricole, principalement du fait de l'usage massif d'engrais et de l'élevage.



Séquestration carbone :

Les sols et les végétaux possèdent la capacité de capter et de stocker le CO₂, principal gaz à effet de serre émis au niveau du territoire. Les forêts de feuillus représentent les principaux puits de carbone de la collectivité, devant les cultures et les prairies. **Pour renforcer cette capacité de stockage carbone, il est nécessaire de limiter l'artificialisation des sols, de protéger et de renforcer les espaces naturels du territoire et d'améliorer les pratiques agricoles.**

LE CHIFFRE-CLÉ : 35 000 tonnes

C'est le nombre de tonnes de CO₂ qui ont pu être séquestrées sur le territoire en 2019. Cela représente un cinquième des émissions totales de gaz à effet de serre la même année !

* L'ammoniac (NH₃) est principalement dû aux activités agricoles (usage massif d'engrais, élevage).

** Les oxydes d'azote (Nox) sont principalement dus à la combustion d'énergie fossile (pour les véhicules, le chauffage ou la production d'électricité).

Consommation d'énergie :

En 2019, la consommation d'énergie finale du territoire s'élevait à 568 GWh, soit 29,6 MWh/habitant (la moyenne française sur la même année étant de 25,2 MWh/habitant).

Cela représente 11% de moins qu'en 2012 (601 GWh) ; l'objectif fixé par le SRADDET de la Région Grand Est étant de réduire de 29% la consommation d'énergie finale d'ici 2030 (par rapport à 2012). En raison des flux importants de véhicules sur le territoire, les transports routiers représentent plus de la moitié de la consommation d'énergie (55%, soit 315 GWh). Ils sont suivis par le secteur résidentiel avec 34% (193 GWh) de la consommation totale d'énergie. Le secteur agricole ne représente quant à lui que 4% de la consommation énergétique.

LE CHIFFRE-CLÉ : 63 %

C'est la part des produits pétroliers parmi les types d'énergie utilisés sur le territoire (en 2019). Les énergies renouvelables ne représentaient que 13% de la consommation d'énergie en 2019.

Energies renouvelables :

80 GWh d'énergie renouvelable ont été produits sur le territoire en 2019.

Cela représente une évolution de +45% par rapport à 2005. La production d'énergie renouvelable du territoire provenait alors majoritairement de la filière bois-énergie (77% de la production d'énergie renouvelable), loin devant les pompes à chaleur (17%) et le solaire photovoltaïque (4%). Pour atteindre les objectifs nationaux, il faudra combiner diminution de la consommation d'énergie et augmentation de la production d'énergie renouvelable. Le territoire de la Communauté de communes Haut Chemin-Pays de Pange possède un potentiel pour le développement de différentes sources d'énergie renouvelable (méthanisation, solaire thermique et photovoltaïque, éolien, géothermie, aérothermie...).

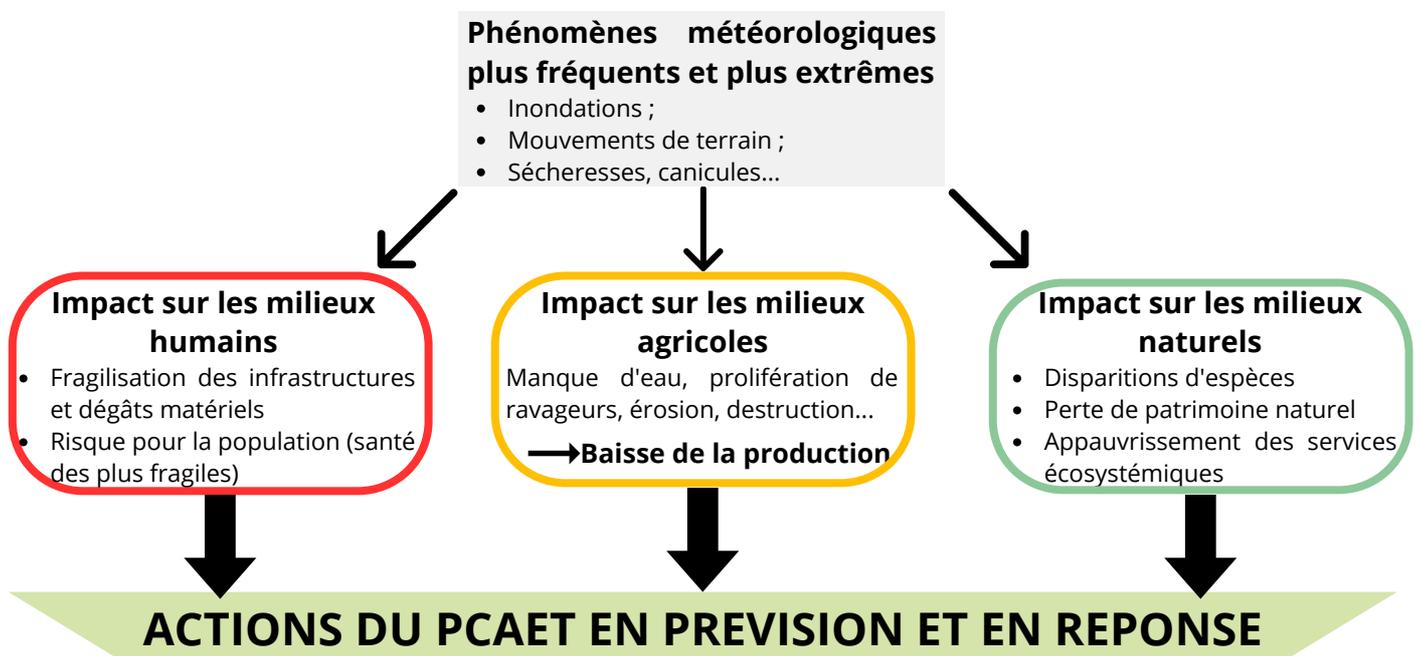
LE CHIFFRE-CLÉ : 80 %

C'est la part de la consommation du territoire en biogaz qui sera couverte par les 2 méthaniseurs du territoire, une fois la mise en service de celui de Maizeroy-Chevillon effectuée courant 2023.

Vulnérabilité du territoire :

Le changement climatique a plusieurs conséquences, dont certaines sont déjà visibles de nos jours sur le territoire. En effet, le réchauffement climatique va augmenter les risques naturels (inondations, retrait-gonflement des argiles, sécheresses...), qui deviendront plus fréquents et extrêmes. Cela impacte non seulement la santé humaine, mais également tous les êtres vivants, et ainsi la biodiversité du territoire.

Réchauffement climatique



ENJEUX À TRAITER



Mobilité : Réduire la dépendance à la voiture et favoriser les mobilités douces ou bas carbone



Bâti et habitat : Rénover les bâtiments ayant de mauvaises performances énergétiques ; réduire les installations fonctionnant aux énergies fossiles (chaudières à fioul, à gaz) ; adapter les nouvelles constructions au changement climatique



Agriculture : Faire évoluer les pratiques et les systèmes de production en vue de réduire les émissions du secteur et de faire face aux défis que soulève le réchauffement climatique.



Espaces naturels : Préserver les espaces naturels (forêts, prairies, haies...), véritables puits de stockage carbone, et effectuer de nouvelles plantations en lien avec la Trame verte et bleue

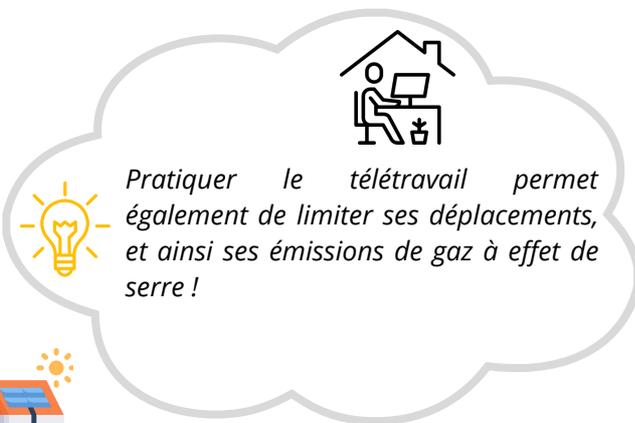


Energies renouvelables : Développer davantage les énergies renouvelables sur le territoire afin de pouvoir faire face à une future crise énergétique.

Mais aussi : améliorer la qualité de l'air et le cadre de vie des habitants, développer des solutions et projets innovants permettant des économies d'eau et d'énergie...

ADAPTONS NOS PRATIQUES !

- **Consommons local et plus sain**
- **Déplaçons-nous mieux : à pied, à vélo, ou en transport en commun quand c'est possible ; Pratiquons le covoiturage**
- **Réduisons nos déchets**
- **Vivons dans des logements mieux isolés, avec des systèmes de chauffage plus performants**



Pratiquer le télétravail permet également de limiter ses déplacements, et ainsi ses émissions de gaz à effet de serre !

UNE COLLECTIVITÉ DÉJÀ ENGAGÉE

- ✓ Labellisée Territoire engagé pour la nature (TEN) en 2021 (jusqu'en 2025)
- ✓ Proposant des accompagnements à la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés
- ✓ Sensibilisant à la trame verte et bleue et à la gestion des déchets
- 🕒 Engagée dans des projets trame verte et bleue (plantation de haies, restauration de cours d'eau...)
- 🕒 Engagée dans une démarche de Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)
- 🕒 Engagée dans une dynamique de tri et de réduction des déchets
- 🕒 Engagée dans la conservation et l'amélioration du cadre de vie

Et bien d'autres actions à venir !

Diagnostic réalisé par les services de la Communauté de communes. Pour consulter le diagnostic complet, rendez-vous sur notre site internet : **cchcpp.fr**

Pour toute question relative à cette synthèse, vous pouvez nous contacter :

- **Par courrier : Communauté de communes Haut Chemin - Pays de Pange, 1bis route de Metz, 57530 Pange**
- **Par mail : Frédéric Happe, chargé de mission PCAET (intervenant.cchcpp@gmail.com), ou Mélyny Martin, chargée de mission environnement et développement durable (amenagement@cchcpp.fr)**

Sources des données : ATMO Grand Est, INSEE, ADEME, Météo France